

BLOC 1 : CAPSULE CLINIQUE SUR L'ÉDUCATION SEXUELLE AUPRÈS DES AAAS

Karine Courcy,

Étudiante à la maîtrise en psychoéducation, DQEPE

Sébastien Patoine, t.s.

Agent de planification, programmation et recherche, DQEPE

30 mai 2016

**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches**

Québec 

Le *Bloc 1 : Capsule clinique sur l'éducation sexuelle auprès des AAAS* est une production du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS de Chaudière-Appalaches) :

363, route Cameron
Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2
Téléphone : 418 386-3363

Le présent document est disponible sur le site Internet du CISSS de Chaudière-Appalaches à l'adresse suivante : www.cisss-ca.gouv.qc.ca.

Lorsque le contexte l'exige, le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Toute reproduction partielle de ce document est autorisée et conditionnelle à la mention de la source.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

ISBN : 978-2-550-75988-1 (Version électronique)

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2016

Remerciements

Auteurs :

Karine Courcy,
Étudiante à la maîtrise en psychoéducation et stagiaire, DQEPE

Sébastien Patoine, t.s.
Agent de planification, programmation et recherche, DQEPE

Correction :

Martine Côté,
Agente administrative, DQEPE

Sous la direction de :

Marie-Ève Tanguay,
Chef du Service évaluation et amélioration des programmes et des services, DQEPE

Un remerciement spécial aux auteures Lise Durocher, Isabelle Beaulieu et Martine Fortier, pour nous avoir permis l'utilisation en annexe E du Quiz sur les agressions sexuelles, tiré du guide *Pour ados seulement ! Programme d'éducation sexuelle destiné aux jeunes en difficulté*. Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, 2013.

Table des matières

Introduction	v
Activités.....	1
Fiche 1 - Capsule clinique sur le développement psychosexuel	1
Fiche 2 - Capsule clinique sur les connaissances sexuelles/relations saines	3
Fiche 3 - Capsule clinique sur le consentement	5
Fiche 4 - Capsule clinique sur les mythes et réalités.....	7
Annexe A – Affiche sur le développement psychosexuel	11
Annexe B – Attitudes à privilégier.....	13
Annexe C – Thèmes pour mises en situation sur l'éducation sexuelle et le consentement.....	15
Annexe D – Consentement / Principaux thèmes (réservé à l'intervenant)	21
Annexe E – Quiz sur les agressions sexuelles.....	27
Annexe F – Activité réflexive sur les comportements sexuels.....	33

Introduction

Chez plusieurs parents, discuter d'éducation sexuelle peut être laborieux pour diverses raisons. Quelques-uns présentent un déficit au niveau des capacités cognitives nécessaires, d'autres vivent simplement un grand malaise, certains ne voient pas la pertinence puisque l'école traite déjà le sujet et peuvent avoir eux-mêmes été victimisés sexuellement par le passé, tandis que pour d'autres la sexualité est toujours un sujet tabou, donc on n'en parle pas. Peu importe les raisons qui sous-tendent ce manque, la responsabilité de conscientiser les parents à l'importance d'une bonne éducation sexuelle et de parfaire les connaissances de l'adolescent auteur d'abus sexuels (AAAS), en complémentarité avec le parent, dans un objectif de prévention de la récurrence revient à l'intervenant du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Il arrive parfois que les AAAS commettent leurs délits, en partie, par manque d'éducation sexuelle, mais également par manque de connaissance du point de vue légal de ce qui est acceptable en termes de consentement, mais peut être dû à d'autres facteurs. Il est essentiel qu'ils apprennent ce qui est toléré par la loi de ce qui ne l'est pas, afin de diminuer le risque de récurrence. Pour les adolescents, certaines situations paraissent acceptables et ils ne voient pas nécessairement les conséquences. Prenons l'exemple du garçon de 17 ans, qui se retrouve en situation d'autorité par rapport à une jeune fille de 14 ans (ex. : il est son entraîneur), dont il tombe amoureux et qui devient sa blonde. Dans cette situation, le contexte d'autorité rend le consentement de la jeune fille invalide, et ce, même si l'écart d'âge est légal. Dans cette optique, il est recommandé d'aborder différentes composantes d'un consentement valide, notamment :

- les normes légales;
- le respect et l'intégrité de chaque partenaire;
- la différence d'âge acceptable;
- la notion d'autorité;
- la consommation de drogue et d'alcool.

Puisque les intervenants présentent eux aussi un degré d'aisance différent d'un individu à l'autre, les activités suivantes permettront d'aborder objectivement plusieurs aspects incontournables liés à l'éducation sexuelle et au consentement sexuel. Le contenu de ces capsules cliniques peut être modulé selon les besoins présentés individuellement par les AAAS. Il est cependant important de consulter les sections code et procédure afin de respecter les contre-indications liées à chacune des activités. Les activités proposées sont les suivantes :

- le développement psychosexuel;
- les connaissances sexuelles/relations saines;
- le consentement;
- les mythes et réalités.

Activités

Éducation sexuelle et consentement sexuel

Fiche 1 - Capsule clinique sur le développement psychosexuel	
But(s) et objectif(s)	<p>But : Intégrer dans la structure actuelle du Programme jeunesse des activités d'intervention auprès des AAAS.</p> <p>Objectif : Que l'intervenant améliore sa compréhension de la dynamique des AAAS.</p>
Clientèle	Les intervenants qui œuvrent auprès des AAAS.
Programme (description de l'activité)	<p>Cette activité est en fait un dépliant (voir Annexe A) décrivant et regroupant les comportements sexuels, selon le stade de développement psychosexuel de l'adolescent et par des catégories de comportements.</p> <p>Cette fiche descriptive est à l'intention de l'intervenant et non de l'AAAS. Elle se veut un point de départ à l'intervention afin d'aider l'intervenant à départager les comportements acceptables de ceux abusifs et souhaite donc être un outil de référence. Plusieurs questionnements devraient émerger entre la situation de l'AAAS et les gestes posés. Voici quelques exemples de questions que vous pourriez vous formuler :</p> <ul style="list-style-type: none">- Quelle est la gravité du/des gestes posés? (exhibitionnisme vs pénétration)- Quelle est la nature du/des gestes posés? (réduction de tension vs manque de connaissance sexuelle)- À quelle fréquence les gestes abusifs ont-ils été posés? (une fois vs toutes les semaines)- Quel degré de coercition a été utilisé? (manipulation vs coercition)- L'AAAS possède-t-il le même âge biologique que mental?- Quelles valeurs personnelles sont heurtées par les gestes abusifs posés?- Comment vais-je faire pour intervenir objectivement et sans stigmatiser l'AAAS?
Code et procédures	L'intervenant effectue la lecture de ce document et s'y réfère, au besoin.
Le temps	20 minutes.
L'espace	Cette activité requiert un endroit calme où l'intervenant pourra lire et s'approprier le contenu du document.
Les moyens de mise en relation	La lecture est le principal moyen de mise en relation.
Les animateurs	Aucun animateur.
Le système de responsabilités	L'intervenant a la responsabilité d'effectuer la lecture afin de mieux comprendre la dynamique de l'AAAS.
Les moyens de reconnaissance	Une discussion en équipe ou avec un spécialiste en activité clinique est recommandée, afin de valider votre vision de la situation.

Éducation sexuelle et consentement sexuel

Fiche 2 - Capsule clinique sur les connaissances sexuelles/relations saines

But(s) et objectif(s)	<p>But : Intégrer dans la structure actuelle du Programme jeunesse, des activités d'intervention auprès des AAAS.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que l'AAAS améliore ses connaissances en matière de sexualité saine et de consentement légal. - Que l'AAAS développe un jugement critique.
Clientèle	<ul style="list-style-type: none"> - Les adolescents auteurs d'abus sexuels. - Les intervenants qui œuvrent auprès des AAAS.
Programme (description de l'activité) <div data-bbox="207 884 440 1623" style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p style="text-align: center;">Il est nécessaire d'avoir pris connaissance des préalables à effectuer décrits dans la section code et procédures, d'avoir établi vos attentes et limites thérapeutiques avec l'AAAS et de les avoir mis en application avant de débiter.</p> </div>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Choisir trois mises en situation parmi celles suggérées (il est possible de les modifier ou d'en créer de nouvelles, si vous le souhaitez). 2. Lire les mises en situation avec le jeune dans un endroit calme, et en discuter par la suite. Une liste de sous-points de discussion a déjà été réfléchi pour vous, ils sont présentés à titre indicatif et doivent être amenés naturellement dans la conversation afin d'orienter votre discussion dans le but de: <ol style="list-style-type: none"> a. Augmenter les connaissances des AAAS en lien avec la sexualité; b. Développer le jugement critique de l'AAAS. 3. Assurez-vous de clore la discussion sur une note agréable. L'activité comprend plusieurs mises en situation, traitant de différents thèmes (voir Annexe C). Selon le profil que présente l'AAAS, il est recommandé de choisir un maximum de 3 mises en situations à effectuer avec celui-ci. Ces dernières sont libellées de façon personnalisée (ex. : tu fais ceci), mais si vous croyez qu'il est mieux de mettre des noms fictifs, il est recommandé d'adapter le contenu des mises en situation. Cette activité ne sert pas à travailler les distorsions cognitives, mais bien à développer le jugement critique. <p>Ce qui est souhaité lors de cette activité, c'est d'amener l'adolescent à se positionner, lui-même, face à des situations relationnelles d'ordre éthique. L'adolescent doit apprendre à justifier rationnellement son raisonnement et il doit amorcer une réflexion sur certaines opportunités qui pourraient s'offrir à lui, mais qui pourraient être lourdes de conséquences, soit pour lui ou pour l'autre personne. Cette activité vise l'apprentissage d'alternatives, d'arguments et d'une nouvelle lunette de ce type de situation.</p> <p>Si le jeune est OUVERT et DISPOSÉ à le faire et que vous possédez un BON lien de confiance avec lui, vous pouvez effectuer des parallèles avec les gestes qu'il a lui-même posés.</p> <p>*** Attention : Cette activité se veut de nature éducative et non une confrontation avec l'AAAS.</p>

Code et procédures	<ul style="list-style-type: none"> - Cette activité NÉCESSITE un retour et une discussion réfléchie avec l'AAAS, alors l'intervenant a besoin lui aussi de se préparer. Advenant le cas où vous n'avez pas le temps de vous préparer pour animer l'activité ou de faire un retour sur les mises en situation, il est contre-indiqué de faire cette activité (ex. : seulement donner les mises en situation en réflexion au jeune et lui demander de répondre par écrit, sans faire un retour avec lui). <ul style="list-style-type: none"> • La lecture du <i>Guide théorique de soutien à l'intervention auprès des adolescents auteurs d'abus sexuels</i> ainsi que du document <i>sur Attitudes à privilégier</i> (voir Annexe B) doit être effectuée par l'intervenant qui procèdera à la passation avec l'AAAS de cette activité AVANT que celle-ci n'ait lieu. • Vu la dynamique de la clientèle en troubles de comportement, il est recommandé que si l'intervenant est de sexe différent de l'AAAS, que les activités explicites ne soient jamais effectuées en individuel dans un endroit où il n'y a aucun témoin. Afin de pallier à cette restriction, certaines dispositions peuvent être prises afin d'assurer la sécurité de chacun. Par exemple: pour l'ARH, le faire en présence du parent ou d'un collègue au dossier (délégué, éducateur); pour l'éducateur, le faire dans un local de rencontre la porte ouverte alors qu'il y a d'autres intervenants dans l'unité de vie (éviter de le faire seul dans un local la porte fermée). • L'intervenant doit s'assurer que l'adolescent possède les capacités cognitives nécessaires à cet exercice.
Le temps	Cette activité devrait prendre au maximum une heure pour trois thèmes. Si vous passez moins de cinq minutes par thème, c'est que la réflexion n'est pas assez approfondie.
L'espace	Cette activité requiert un endroit calme où l'AAAS pourra se confier sans que d'autres adolescents entendent le contenu.
Les moyens de mise en relation	Les mises en situation et les discussions avec l'intervenant constitueront les principaux moyens de mise en relation.
Les animateurs	Advenant le cas où il y a présence simultanée d'un éducateur et d'un agent de relations humaines (ARH), l'activité doit être réalisée avec l'éducateur. Par contre si l'éducateur n'est pas à l'aise avec les thèmes touchant l'AAAS ou s'il n'y a pas de lien thérapeutique significatif de créé, l'activité doit être animée par l'acteur possédant le meilleur lien et la plus grande aisance.
Le système de responsabilités	<p><u>ARH</u> : S'attacher au plan d'intervention (PI) comme moyen, afin d'atteindre les objectifs lorsque l'évaluation favorise ce type d'activité. Animer l'activité s'il n'y a pas d'éducateur au dossier et offrir des opportunités d'appropriation. S'assurer d'offrir un suivi aux parents et, si la situation le nécessite, leur animer l'activité pourrait être pertinent dans certains cas.</p> <p><u>Éducateur</u> : Se préparer pour l'animation. Animer l'activité, faire des liens et réutiliser le contenu afin de faciliter l'appropriation du contenu auprès de l'adolescent. S'assurer d'effectuer les suivis nécessaires auprès des parents de l'AAAS, de l'ARH et de l'équipe d'éducateurs (exemple : leur demander de porter une attention particulière à la façon dont il perçoit les femmes).</p> <p><u>Jeune</u> : Reconnaître minimalement le fait qu'il a posé des gestes d'abus et que cela implique une certaine gravité. S'impliquer dans l'activité.</p> <p><u>Parent</u> : Supporter l'intervention suite au suivi effectué par l'éducateur ou l'ARH.</p>
Les moyens de reconnaissance	Effectuer un retour sur les notions discutées lors de la prochaine rencontre avec tuteur et, lorsque la situation s'y prête. Par exemple : lorsque l'AAAS se fait une nouvelle copine ou lorsqu'il y a un « party » qui s'en vient, etc., revoir les notions de consentement, de vulnérabilités ou toute autre notion pertinente.

Éducation sexuelle et consentement sexuel

Fiche 3 - Capsule clinique sur le consentement	
But(s) et objectif(s)	<p>But : Intégrer dans la structure actuelle du Programme jeunesse, des activités d'intervention auprès des AAAS.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que l'AAAS améliore ses connaissances en matière de sexualité saine et de consentement légal. - Que l'AAAS développe un jugement critique sur les composantes d'un consentement valide. - Amorcer les parallèles à effectuer avec la situation de l'AAAS.
Clientèle	<ul style="list-style-type: none"> - Les adolescents auteurs d'abus sexuels. - Les intervenants qui œuvrent auprès des AAAS.
<div data-bbox="196 905 423 1478" style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #e0f2f7;"> <p>Il est nécessaire d'avoir pris connaissance des préalables à effectuer décrits dans la section code et procédure, d'avoir établi vos attentes et limites thérapeutiques avec l'AAAS et de les avoir mis en application avant de débiter.</p> </div>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Visionner la vidéo (voir Annexe D) une première fois, sans avoir nommé d'attente préalable à l'AAAS. Suite à la passation, lui demander ce qu'il en retient, ce qui l'a frappé. 2. Effectuer un second visionnement et demander à l'AAAS d'identifier des éléments qui ne relèvent pas du consentement dans cette vidéo. Lorsque nécessaire, faites des pauses pendant le visionnement pour faciliter la compréhension et initier des questions, afin de favoriser le développement du jugement critique. 3. Utiliser la diapositive <i>Checklist</i> à la fin du document <i>Consentement, principaux thèmes (réservé à l'intervenant)</i> en Annexe D, afin de vous assurer d'avoir abordé tous les sous-thèmes liés au consentement. 4. Assurez-vous de clore la discussion sur une note agréable. <p>Cette activité ne sert pas à travailler les distorsions cognitives, mais bien à développer le jugement critique et à initier des comportements sains. L'AAAS devra identifier, avec votre aide, les principaux éléments éducatifs (à retenir) contenus dans cette vidéo. Vous pouvez profiter de cette discussion pour aller chercher de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À savoir si ce genre de chose lui est déjà arrivé. Quelles étaient ses motivations? - Comment la situation s'est présentée à lui? <p>Si le jeune est OUVERT et DISPOSÉ à le faire, et si vous possédez un BON lien de confiance avec lui, vous pouvez effectuer des parallèles avec les gestes qu'il a lui-même posés.</p> <p>*** Attention : Cette activité se veut de nature éducative et non une confrontation avec l'AAAS.</p>

Code et procédures	<ul style="list-style-type: none"> - Vous devez prendre connaissance du document <i>Consentement / Principaux thèmes (réservé à l'intervenant)</i> que vous pouvez consulter via l'Annexe D. - Cette activité NÉCESSITE une discussion réfléchie avec l'AAAS. Advenant le cas vous n'avez pas le temps d'étudier les thèmes liés au consentement et de vous assurer de la bonne compréhension de l'adolescent, il est contre-indiqué de faire cette activité (exemple : remettre le document <i>Consentement, principaux thèmes (réservé à l'intervenant)</i> et lui demander d'effectuer une réflexion, sans faire un retour avec lui). <div style="background-color: #f8d7da; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <ul style="list-style-type: none"> • La lecture du <i>Guide théorique de soutien à l'intervention auprès des adolescents auteurs d'abus sexuels</i> ainsi que du document <i>sur Attitudes à privilégier</i> (voir Annexe B) doit être effectuée par l'intervenant qui procédera à la passation avec l'AAAS de cette activité AVANT que celle-ci n'ait lieu. • Vu la dynamique de la clientèle en troubles de comportement, il est recommandé que si l'intervenant est de sexe différent de l'AAAS, que les activités explicites ne soient jamais effectuées en individuel dans un endroit où il n'y a aucun témoin. Afin de pallier à cette restriction, certaines dispositions peuvent être prises afin d'assurer la sécurité de chacun. Par exemple: pour l'ARH, le faire en présence du parent ou d'un collègue au dossier (délégué, éducateur); pour l'éducateur, le faire dans un local de rencontre la porte ouverte alors qu'il y a d'autres intervenants dans l'unité de vie (éviter de le faire seul dans un local la porte fermée). • L'intervenant doit s'assurer que l'adolescent possède les capacités cognitives nécessaires à cet exercice. </div>
Le temps	30 minutes maximum, à moins que l'AAAS s'ouvre sur les gestes qu'il a posés. À ce moment, prendre le temps nécessaire est recommandé.
L'espace	Cette activité requiert un endroit calme, avec un ordinateur doté d'une connexion Internet ou tout autre appareil à sa disposition permettant d'effectuer le visionnement de la vidéo.
Les moyens de mise en relation	La vidéo et la discussion sont les principaux moyens de mise en relation.
Les animateurs	Advenant le cas où il y a présence simultanément d'un éducateur et d'un agent de relations humaines (ARH), l'activité doit être réalisée avec l'éducateur. Par contre, si l'éducateur n'est vraiment pas à l'aise avec les thèmes touchant l'AAAS ou s'il n'y a pas de lien thérapeutique significatif de créé, l'activité doit être animée par l'acteur possédant le meilleur lien et la plus grande aisance.
Le système de responsabilités	<p><u>ARH</u> : Valider avec les parents leur maîtrise de la notion de consentement dans son entièreté. Inscrire cette activité comme moyen au PI, lorsque la situation s'y prête. Animer l'activité, s'il n'y a pas d'éducateur au dossier, et offrir des opportunités d'appropriation.</p> <p><u>Éducateur</u> : Animer l'activité et réutiliser le contenu afin de faciliter son appropriation auprès de l'adolescent. S'assurer d'effectuer les suivis nécessaires auprès de l'ARH et des parents de l'AAAS.</p> <p><u>Jeune</u> : Reconnaître minimalement le fait qu'il a posé des gestes d'abus et que cela implique une certaine gravité. S'impliquer dans l'activité.</p> <p><u>Parent</u> : Il peut être pertinent, dans certains cas, de discuter des thèmes de ce vidéo également avec le parent, si l'intervenant juge que ce dernier aurait besoin de ces informations, afin de mieux accompagner son adolescent dans son cheminement.</p>
Les moyens de reconnaissance	Lorsque c'est possible, réutiliser le contenu de la vidéo ou des discussions qu'il a engendré, afin de favoriser l'appropriation de la notion de consentement chez l'AAAS.

Éducation sexuelle et consentement sexuel

Fiche 4 - Capsule clinique sur les mythes et réalités	
But(s) et objectif(s)	<p>But : Intégrer dans la structure actuelle du Programme jeunesse, des activités d'intervention auprès des AAAS</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que l'AAAS améliore ses connaissances en matière de sexualité saine et de consentement légal. - Que l'AAAS identifie ce qui relève de la réalité et du mythe.
Clientèle	<ul style="list-style-type: none"> - Les adolescents auteurs d'abus sexuels. - Les intervenants qui œuvrent auprès des AAAS.
<p>Programme (description de l'activité)</p> <div style="border: 1px solid black; background-color: #ADD8E6; padding: 10px; margin: 10px 0;"> <p>Il est nécessaire d'avoir pris connaissance des préalables à effectuer décrits dans la section code et procédure, d'avoir établi vos attentes et limites thérapeutiques avec l'AAAS et de les avoir mis en application avant de débiter.</p> </div>	<p>Deux versions sont offertes pour cette activité. La première (voir Annexe C), s'adresse aux AAAS qui ont adopté des comportements très préoccupants (se référer au document Développement psychosexuel). Les mythes et réalités dans cette version touchent directement le sujet des agressions sexuelles, tandis que la seconde (voir Annexe E), s'adresse aux AAAS qui présentent des comportements inquiétants, toujours selon le document Développement psychosexuel. Les énoncés y sont abordés en terme de comportements sains versus malsains plutôt qu'en mythes et réalités.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Utilisez l'Annexe C – <i>Thèmes pour mises en situation sur l'éducation sexuelle et le consentement</i> ou l'Annexe E - <i>Quiz</i> et effectuez une passation écrite du questionnaire. 2. Une fois que l'AAAS a rempli le questionnaire, reprenez chacune des réponses avec lui afin de lui permettre d'exprimer son point de vue sur chaque énoncé. Il est recommandé d'utiliser les questionnements de l'AAAS, afin de parfaire son éducation sexuelle. 3. Assurez-vous de clore la discussion sur une note agréable. <p>Si le jeune est OUVERT et DISPOSÉ à le faire et si vous possédez un BON lien de confiance avec lui, vous pouvez effectuer des parallèles avec les gestes qu'il a lui-même posés.</p> <p>*** Attention : Cette activité se veut de nature éducative et non une confrontation avec l'AAAS.</p>

Code et procédures	<ul style="list-style-type: none"> - Cette activité NÉCESSITE une discussion réfléchie avec l'AAAS, alors l'intervenant a besoin lui aussi de se préparer. Si vous n'avez pas le temps de discuter des différents mythes, il est contre-indiqué d'effectuer cette activité (exemple : seulement donner le questionnaire en réflexion au jeune et lui demander de répondre par écrit et lui donner uniquement les bonnes réponses, sans explications par la suite. <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin: 10px 0;"> <ul style="list-style-type: none"> • La lecture du <i>Guide théorique de soutien à l'intervention auprès des adolescents auteurs d'abus sexuels</i> ainsi que du document sur <i>Attitudes à privilégier</i> (voir Annexe B) doit être effectuée par l'intervenant qui procédera à la passation avec l'AAAS de cette activité AVANT que celle-ci n'ait lieu. • Vu la dynamique de la clientèle en troubles de comportement, il est recommandé que si l'intervenant est de sexe différent de l'AAAS, que les activités explicites ne soient jamais effectuées en individuel dans un endroit où il n'y a aucun témoin. Afin de pallier à cette restriction, certaines dispositions peuvent être prises afin d'assurer la sécurité de chacun. Par exemple: pour l'ARH, le faire en présence du parent ou d'un collègue au dossier (délégué, éducateur); pour l'éducateur, le faire dans un local de rencontre la porte ouverte alors qu'il y a d'autres intervenants dans l'unité de vie (éviter de le faire seul dans un local la porte fermée). • L'intervenant doit s'assurer que l'adolescent possède les capacités cognitives nécessaires à cet exercice. </div>
Le temps	30 minutes maximum, à moins que l'AAAS s'ouvre sur les gestes qu'il a posés. À ce moment, prendre le temps nécessaire est recommandé.
L'espace	Cette activité doit être effectuée en individuel et dans un endroit où le contexte peut favoriser une discussion ouverte et sans jugement avec l'AAAS.
Les moyens de mise en relation	La vidéo et la discussion sont les principaux moyens de mise en relation.
Les animateurs	Advenant le cas où il y a présence simultanée d'un éducateur et d'un agent de relations humaines, l'activité doit être réalisée avec l'éducateur. Par contre si l'éducateur n'est vraiment pas à l'aise avec les thèmes touchant l'AAAS ou s'il n'y a pas de lien thérapeutique significatif de créé, l'activité doit être animée par l'acteur possédant le meilleur lien et la plus grande aisance.
Le système de responsabilités	<p>ARH : Inscire cette activité comme moyen au PI lorsque la situation s'y prête. Animer l'activité s'il n'y a pas d'éducateur au dossier et offrir des opportunités d'appropriation. Effectuer le suivi auprès des parents s'il y a lieu.</p> <p>Éducateur : Animer l'activité et réutiliser le contenu afin de faciliter son appropriation auprès de l'adolescent. S'assurer d'effectuer les suivis nécessaires auprès de l'ARH et des parents de l'AAAS.</p> <p>Jeune : Reconnaître minimalement le fait qu'il a posé des gestes d'abus et que cela implique une certaine gravité. S'impliquer dans l'activité.</p> <p>Parent : Il peut être pertinent, dans certains cas, de discuter de quelques mythes avec le parent, si l'intervenant juge que ce dernier aurait besoin de ces informations afin de mieux accompagner son adolescent dans son cheminement.</p>
Les moyens de reconnaissance	Il serait intéressant d'effectuer une seconde passation du questionnaire avec l'AAAS quelques semaines suivant la première passation, afin de comparer ses réponses. Dans le cas où il y aurait des erreurs lors de la seconde passation, il s'avérerait essentiel de reprendre le tout avec l'adolescent, afin de clarifier ce qui relève de ses propres croyances et de la réalité.

ANNEXES

Développement psychosexuel

Un outil de référence en matière de comportements sexuels chez les adolescents

Une large gamme de comportements sexuels peut être observée chez les adolescents. Plusieurs éléments sont à prendre en compte lorsque nous effectuons une analyse de ces derniers, plus particulièrement au niveau de l'adéquation de ceux-ci. Se rapporter au développement psychosexuel ne suffit pas toujours à fournir le bon éclairage de la situation : le niveau de maturité interpersonnelle, l'âge mental par rapport à l'âge biologique, les capacités cognitives et l'éducation sexuelle ne sont que quelques facteurs parmi tant d'autres pouvant influencer l'analyse du comportement comme étant adapté ou non pour un individu spécifique.

Les gestes posés par l'adolescent doivent être interprétés avec prudence et la notion de consentement est toujours primordiale dans la lecture des événements. Il est également important de valider avec les parents le rôle qu'ils jouent dans l'éducation sexuelle de leur enfant et si la situation le nécessite, de les sensibiliser aux actions qu'ils pourraient poser afin de favoriser un développement sexuel optimal chez leur enfant.

Quelques questionnements:

- L'adolescent présente-t-il une maturité adaptée à son âge biologique?
- Quel est son profil relationnel (mode relationnel, nombre d'amis, relations familiales, etc.)
- Présente-t-il un ou plusieurs troubles de santé mentale ou une déficience? Et de quelle façon cela peut-il l'avoir influencé lors de la perpétration des gestes?
- Quelle est la vision de la sexualité dans sa famille?
- Quel est le portrait de son réseau social?
- Quels sont ses mécanismes de défense et distorsions cognitives?*
- Quels sont les patrons de comportement présents dans sa famille?

* Voir bloc 2, Capsule clinique sur les erreurs de pensées (annexe 1 : Je réfléchis à ma façon).

“Colère et intolérance sont les ennemis d'une bonne compréhension.” - Gandhi-

Les comportements sexuels selon le développement

Chez le pré-adolescent (8-12 ans) :

Comportements appropriés :

- Masturbation occasionnelle (même si l'enfant n'est pas pubère et que cela n'aboutit pas à l'éjaculation)
- Découverte sexuelle de l'autre : «montre moi le tien et je vais te montrer le mien»
- S'embrasser et flirter
- Discussions entre pairs sur la sexualité, utilisation de termes spécifiques aux organes génitaux et/ou de termes obscènes
- Avec les pairs, utilisation de mots à connotations sexuelles ou blagues obscènes

Comportements inquiétants :

- Connaissance sexuelle explicite pouvant être associé à une initiation aux relations sexuelles adultes, ex : «sait qu'un pénis au fond de la gorge, ça étouffe»
- Toucher les organes génitaux des animaux
- Insister auprès des pairs afin qu'ils exposent leurs organes génitaux
- La masturbation devient une préoccupation en lien avec la gestion des tensions
- Évènement isolé de voyeurisme, exhibitionnisme, propos obscènes, intérêt pour la pornographie
- Stimulation sexuelle de type préliminaires ou de simuler une relation avec des pairs vêtus
- Contourner les limites énoncées par l'adulte
- Rapport à l'autre sous l'angle de la séduction

Comportements très préoccupants :

- Masturbation compulsive, incluant le fait d'interrompre une activité en cours afin d'aller se masturber
- Voyeurisme, exhibitionnisme, se froter et tenir des propos obscènes répétés
- Intérêt élevé pour la pornographie sous toutes ses formes
- Humiliation de soi et/ou des autres en utilisant des termes sexuels dégradants
- Attouchements sexuels sans consentement
- Menaces sexuelles explicites
- Contraindre un pair à exposer ses organes génitaux
- Stimulation sexuelle de type «préliminaires» ou relations avec pairs dévêtus
- Tentative de pénétration complète de poupées, enfants ou animaux ou bestialité
- La sexualité est omniprésente malgré la désapprobation du groupe
- Le plaisir est associé à la douleur

Chez l'adolescent (13-18 ans) :

Comportements appropriés :

- Conversations sexuelles explicites avec des pairs
- Obscénités et blagues sexuelles dans la norme culturelle
- Insinuations sexuelles et flirt
- Masturbation solitaire
- S'embrasser, se coller et se tenir par la main
- Préliminaires et relations sexuelles consentantes avec des pairs du même âge, dans des rôles égalitaires et de manière respectueuse

Comportements inquiétants :

- Préoccupations ou anxiété relié à la sexualité
- Intérêt soutenu pour la pornographie
- Peu de frontière avec les autres (grande promiscuité relationnelle)
- Utilisation agressive du langage sexuel et obscène
- Combinaison de sexualité et d'agressivité

Comportements très préoccupants :

- Masturbation compulsive (chronique et/ou publique et/ou combinant sexualité et douleur)
- Humiliation de soi et/ou des autres en utilisant des termes sexuels dégradants
- Intérêt pour la pornographie de type «hardcore», dénigrante, violente ou infantile
- Contraindre un pair à exposer ses organes génitaux
- Attouchements sexuels sans consentement, frottage
- Menaces sexuelles explicites (écrites ou verbales)
- Téléphones obscènes
- Exhibitionnisme, voyeurisme, harcèlement sexuel
- Contact sexuel avec pairs ne pouvant donner leur consentement (différence d'âge, déficience intellectuelle, intoxication sévère, etc.)
- Contact sexuel avec des animaux
- Pénétration forcée, infliger des blessures génitales à d'autres
- Utiliser la sexualité pour établir une relation de pouvoir avec l'autre
- Discussions ou activités sexuelles avec des enfants significativement plus jeunes

Courcy, K., Patoine, S. (2016).

Bloc 1 : Capsule clinique sur l'éducation sexuelle auprès des AAAS - Annexe 1, Ste-Marie: CISSS de Chaudière-Appalaches

Inspiré de Pratt, R., Miller, R., Boyd, C. (2012).

Adolescents with sexually abusive behaviors and their families, Best interests case practice model, Specialist practice resource. Melbourne : Australia, Victorian Government Department of Human Services, p.8-9.

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Québec

Annexe B – Attitudes à privilégier

Matériel inspiré de :

Boisclair, J., Durocher, L. (2014). *Guide de soutien à la pratique en matière d'abus sexuels et conduites à risque chez les adolescents de 12 à 18 ans*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal–Institut universitaire.

Durocher, L., Young, S., Duquel, F. (2004). *Guide de réflexion et d'intégration de la dimension de la sexualité dans l'intervention*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire.

«Notre éducation, nos préjugés, nos valeurs, notre personnalité, nos interactions avec l'adolescent façonnent notre façon d'aborder la sexualité. Il ne suffit pas d'avoir de bons outils, il faut aussi avoir développé des attitudes qui favoriseront le mieux-être de l'adolescent relativement à la sexualité. En fait, la force d'une démarche d'éducation à la sexualité repose principalement sur la qualité de l'attitude éducative des adultes (Boisclair et Durocher, 2014).»

Bref, le savoir-être de l'intervenant aura une grande influence sur l'impact de l'intervention éducative menée auprès de l'AAAS. Pour ce faire, l'intervenant devra donc viser entre autres, le respect de la réalité de l'adolescent et faire preuve d'une grande ouverture d'esprit, tout en gardant en tête les points suivants :

- Il est impératif de parler des gestes abusifs posés par l'AAAS avant de commencer une suite d'interventions destinées au traitement de l'AAAS.
- L'intervenant doit affirmer sa position face à l'AAAS et le geste commis, c'est-à-dire : il doit lui expliquer dans le respect qu'il croit la version de la victime et que c'est cette dernière qu'il retiendra dans le contexte des interventions qui suivront.
- L'intervenant doit comprendre que l'AAAS ne lui dira pas tout et toute la vérité d'emblée, ce processus peut être long et laborieux et il est possible que l'intervenant n'ait jamais toute la vérité. Il doit accepter ce fait avant de commencer l'intervention.
- L'intervenant doit éviter de porter des jugements ou d'imposer ses propres valeurs.
- Il doit se rappeler l'importance d'établir un équilibre entre l'accueil des confidences de l'adolescent et les détails non pertinents.
- Il doit rester prudent dans la démonstration de marques d'affection à l'endroit de l'AAAS en fonction de son âge, de son développement, de ses réactions et de ses besoins (besoin de sécurité, de distance, etc.).

Tableau tiré de Boisclair et Durocher, 2014

Attitudes à privilégier	Réflexions à effectuer avant l'intervention
<p>Perception positive de la sexualité : Présenter une vision positive de la sexualité humaine, aspect de la vie qui est stimulant, épanouissant et en constante évolution. L'intervenant reconnaît l'adolescent et l'amène à se reconnaître comme une personne bien dans sa peau en tant que fille ou garçon. Il parle de sensations, d'émotions, de sentiments plutôt qu'uniquement d'aspects techniques reliés aux maladies et aux dangers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Quel bilan puis-je faire de l'éducation sexuelle que j'ai reçue et quelles sont mes convictions en regard de la sexualité? ▣ Quelles sont mes compétences pour guider le jeune et ses parents dans la clarification de leurs valeurs par rapport à la sexualité?
<p>Aisance et honnêteté : Être capable d'identifier ses propres limites, parler de ses malaises et partager ceux-ci avec d'autres professionnels. L'intervenant est honnête, franc et simple dans la façon d'aborder les sujets liés à la sexualité. Il se permet de prendre ouvertement position dans les situations qui vont à l'encontre de l'épanouissement de l'adolescent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Suis-je à l'aise intellectuellement et affectivement pour parler de sexualité de façon explicite? ▣ Suis-je capable de faire la part des choses entre mon vécu et celui de la clientèle? ▣ Suis-je conscient de l'influence et du pouvoir de mes valeurs dans mes interventions? ▣ Suis-je conscient de ne pouvoir toujours répondre immédiatement aux questionnements tout en étant au fait de la nécessité de reprendre la conversation à un moment ultérieur?
<p>Disponibilité et ouverture : Considérer la réalité parfois troublante des adolescents sans tout associer à leur vécu difficile. Ils sont encore des adolescents ayant des besoins affectifs et sexuels reliés à leur âge. Être capable d'écoute, d'empathie, d'authenticité et d'objectivité sans toutefois verser dans l'acceptation de tout. Accepter l'imprévisibilité des questions et commentaires des adolescents même si ceux-ci peuvent parfois être embarrassants pour l'intervenant. Il suffit de nommer son malaise ou son ignorance, dire qu'on y réfléchira et qu'on en rediscutera ultérieurement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Quels sont les événements qui me préoccupent ou me bouleversent et suis-je capable d'en parler à des collègues tout en préservant l'anonymat du jeune? ▣ Quelles sont ma perception et ma compréhension de certains comportements sexuels des adolescents : est-ce des réactions liées à leur développement psychosexuel? Des stratégies d'adaptation? Ou encore des gestes irresponsables ou déviants?
<p>Respect de l'intimité : Promouvoir les limites, les frontières en regard de l'intimité personnelle et les appliquer pour soi et pour les autres. Traiter avec respect les confidences des adolescents et des parents et éviter de divulguer celles inutiles cliniquement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Est-ce que je reconnais le droit au respect et à l'intimité des jeunes et de leurs parents? ▣ Suis-je au clair avec les frontières que je dois établir en regard de ma situation personnelle et celle de la clientèle?
<p>Croire au potentiel de la personne : bien évaluer le potentiel, utiliser les forces et les compétences des adolescents et de leurs parents. Chercher à comprendre les enjeux en fonction de l'histoire de l'individu, saisir le sens de certains comportements. Tenir compte des limites des adolescents ainsi que de leurs parents et s'assurer de respecter le niveau de développement de l'adolescent. Éviter de se maintenir dans une vision défaitiste de la clientèle et de sous-estimer le potentiel adaptatif de l'adolescent et de ses parents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Suis-je en mesure d'identifier, de reconnaître et d'utiliser les forces de l'adolescent et de ses parents? ▣ Ai-je identifié mes idées préconçues ou mes propres préjugés en regard du potentiel de l'adolescent, des parents et puis-je les questionner?

Annexe C – Thèmes pour mises en situation sur l'éducation sexuelle et le consentement

Les vignettes suivantes sont fictives et elles peuvent être adaptées selon le profil de l'adolescent que vous accompagnez. Si besoin est, vous pouvez même en créer de nouvelles. Le tableau ci-dessous vous permettra d'identifier des sujets qui peuvent être abordés dans les discussions en lien avec le contenu déjà existant. L'objectif est de développer le jugement critique lors de cette activité, donc il est nécessaire de vous préparer.

Vignettes	Consentement	ITSS	Violence conjugale	Respect des autres	Consommation	Victimisation	Préjugés ou fausses croyances	Famille
La gang	✓			✓				
Nouvelle relation	✓					✓		
Couple stable	✓	✓		✓				
La voisine	✓		✓		✓			
Ouch ! Ça fait mal...	✓		✓	✓				
Ma blonde et ma sœur								✓
L'homosexualité							✓	
Le parc		✓		✓				
Le gardien	✓							
La petite sœur	✓							✓
Le iPod	✓			✓			✓	
La vengeance				✓	✓			
La vierge	✓			✓			✓	
Le beau coach	✓						✓	
La stagiaire	✓	✓						
Ma belle-famille								✓
La mère de mon chum							✓	
La «pas déniaisée»	✓		✓					
50 Shades	✓			✓			✓	

Mises en situation sur l'éducation sexuelle et le consentement

Nom du jeune :

Date :

À cocher pertinent avec la situation du jeune	Vignette	Points de discussions possibles
<input type="checkbox"/>	<p>1 - La gang</p> <p>Ta gang de gars te met au défi de donner une «tape sur les fesses» à la plus belle fille de l'école. Si tu le fais, c'est eux qui te fournissent l'alcool lors de votre prochain party.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pas le consentement donc attouchement sexuel. • Notion de respect de l'autre. • Vision de la femme-objet.
<input type="checkbox"/>	<p>2 - Nouvelle relation</p> <p>Tu as 14 ans et Noémie (12 ans) est ta nouvelle copine depuis moins d'une semaine. Elle te propose de te faire «une pipe» lorsque vous vous retrouvez seuls chez toi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elle est consentante, mais à son âge, est-ce normal qu'elle t'offre cela aussi rapidement? • Est-il raisonnable de dire oui? • Quelles autres activités de couple pourriez-vous faire et qui seraient plus adaptées à son âge?
<input type="checkbox"/>	<p>3 - Couple stable</p> <p>Tu as des relations sexuelles régulièrement avec ta blonde, ce qui implique des pénétrations vaginales et anales, des fellations et des cunnilingus. Elle a 16 ans, tu en as 17 et vous formez un couple depuis 1 an.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités consentantes, c'est ok. • Cependant, 18 ans est l'âge requis afin de donner le consentement pour des relations anales. • Est-ce que vous vous protégez des ITSS (condoms) et des bébés (pilules)?
<input type="checkbox"/>	<p>4 - La voisine</p> <p>Ta voisine est très jolie et vous flirtez ensemble depuis quelques semaines (tu as 16 ans et elle 17ans). Lors d'un party, elle a bu quelques verres et elle devient «chaude», tu tentes donc de l'embrasser et de la caresser, mais elle te répond «non» d'une petite voix et en souriant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pas le consentement, elle a dit non. • Une personne en état de consommation peut-elle donner son consentement? Non. • Que pourrais-tu faire afin que votre relation puisse se développer et qui serait plus approprié?
<input type="checkbox"/>	<p>5 – Ouch ! Ça fait mal...</p> <p>Tu es en train de faire l'amour avec ta blonde, elle te demande d'arrêter : tu lui as fait mal, car tu y es «allé trop fort».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment est-ce que tu réagis et pourquoi? • Serait-il correct de poursuivre, malgré le fait qu'elle t'a demandé d'arrêter? • Est-ce qu'elle peut retirer son consentement n'importe quand? Même si tu es sur le point de jouir?

<input type="checkbox"/>	<p>6 - Ma blonde et ma sœur</p> <p>Ta sœur est vraiment sexy et tous tes chums aimeraient bien «se la faire». Ta copine, qui est la meilleure amie de ta sœur, embrasse cette dernière devant toi pour t'«exciter».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que cela fonctionne? • Est-il sain d'utiliser sa sœur comme source d'excitation sexuelle, même si tu ne la touches pas et qu'elle est habillée? • Que pourrais-tu suggérer à ta blonde, afin que ce soit plus sain comme excitation? • Comment peux-tu reprendre la situation avec ta sœur et ta blonde? • Quelle autre personne (dans tes amies ou dans les vedettes que tu aimes) pourrait être une source d'excitation?
<input type="checkbox"/>	<p>7 - L'homosexualité</p> <p>Rocko (17 ans) et Bobby (15 ans) éprouvent une attirance réciproque l'un envers l'autre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préjugés vs homosexualité? • L'âge est correct au niveau légal, ils peuvent être un couple et avoir des relations sexuelles (sodomie = plus de 16 ans par contre)
<input type="checkbox"/>	<p>8 - Le parc</p> <p>Ta copine (14 ans) et toi (16 ans) vous promenez dans un parc, vous trouvez un endroit isolé où il n'y a personne et vous faites l'amour respectueusement l'un de l'autre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attention = exhibitionnisme si vous vous faites prendre, c'est criminel de faire cela dans un endroit public. • La différence d'âge est correcte, mais à 14 ans, il peut y avoir 2 ans de différence maximum. • Quel autre endroit serait plus approprié?
<input type="checkbox"/>	<p>9 - Le gardien</p> <p>Tu as 13 ans et tu gardes Jenny (10 ans), elle t'admire beaucoup et te trouve vraiment de son goût. Elle aimerait bien être ta blonde et de ton côté, tu éprouves une attirance envers elle et vous vous êtes déjà embrassés à quelques reprises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relation d'autorité vs tu es son gardien. • Elle ne peut donner son consentement à des activités d'ordre sexuel et donc pour embrasser également, puisqu'elle n'a pas encore 12 ans. • Que devrais-tu faire dans cette situation afin de t'éviter des ennuis?
<input type="checkbox"/>	<p>10 - La petite sœur</p> <p>Ta sœur de 5 ans te demande si tu as un pénis ou un vagin. Tu décides de lui montrer ton pénis, comme elle pose beaucoup de questions, tu lui suggères de le toucher, ce qu'elle fait.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attouchement sexuel = non. • L'éducation sexuelle de ta sœur devrait être effectuée par qui? • Que répondrais-tu à un enfant qui ne fait pas partie de ta famille et qui te poserait la même question?
<input type="checkbox"/>	<p>11 - L'iPod</p> <p>Tu sais que Julie n'a pas de iPod et qu'elle aimerait beaucoup en avoir un, tu viens de recevoir le nouveau modèle et tu ne te sers plus de ton vieux. Tu lui proposes donc un échange de service : ton vieux iPod contre une relation sexuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation sexuelle = non. • Même si elle est consentante, et même si c'est elle qui te le suggère, une relation sexuelle n'est pas un objet d'achat et c'est une forme de prostitution juvénile, qui est donc illégale. • Que pourrais-tu faire d'autre avec ton vieux iPod? • Dans quel cas est-il accepté socialement d'avoir des relations sexuelles consentantes à ton âge? (Introduire la valeur de respect, d'amour, de relations saines...)

À cocher pertinent avec la situation du jeune	Vignette	Points de discussions possibles
<input type="checkbox"/>	<p>12 - La vengeance</p> <p>Ton meilleur ami a trompé sa blonde (16 ans) et cette dernière l'a su. Elle est vraiment sexy et dans un party, elle te fait des avances sexuelles très explicites lorsqu'elle se retrouve seule avec toi, elle est toujours en couple avec ton meilleur ami. Celui-ci est parti dans un tournoi de hockey pour la fin de semaine, il ne le saura donc jamais. Tu as 17 ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité qu'elle soit intoxiquée par l'alcool ou par les drogues vs vous êtes dans un party, faire le lien avec la notion de consentement. • Moralement, est-ce que c'est correct de coucher avec la blonde son meilleur chum? • Est-ce qu'une nuit de bon temps vaut plus qu'une solide amitié? • Comment perçois-tu le fait qu'une fille veuille coucher avec toi seulement pour se venger de son chum? • Comment te sens-tu face au fait que tu es utilisé pour une vengeance personnelle et contre ton meilleur ami en plus?
<input type="checkbox"/>	<p>13 - Le vierge</p> <p>Tu es le seul de ta gang qui est encore vierge et les gars te «niaisent» souvent à ce sujet. Océanne (14 ans), qui présente une intelligence limite, mais qui est assez jolie te démontre depuis peu un grand intérêt. Tu as 17 ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intelligence limite, est-il correct de profiter de la vulnérabilité des autres pour parvenir à nos fins? • À 14 ans et avec une intelligence limite, crois-tu qu'elle peut réellement donner un consentement libre et éclairé sur le sujet?
<input type="checkbox"/>	<p>14 – Le beau coach</p> <p>Tu joues au hockey, tu as 17 ans et ton coach te demande de l'attendre dans la chambre des joueurs après la pratique. Il arrive alors que le dernier gars de l'équipe quitte la chambre des joueurs. Vous discutez un peu des stratégies de jeu et, ensuite, il aborde ton homosexualité. Il te confie que lui aussi aime les hommes et il te fait des avances (il a 21 ans).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est en relation d'autorité face à toi, donc c'est illégal.
<input type="checkbox"/>	<p>15 – La stagiaire</p> <p>Tu as 16 ans et la stagiaire de ton prof de math te donne des cours de rattrapage sur l'heure du dîner. Elle est très belle et n'a que 19 ans. Elle te fait des avances lors de sa dernière semaine de stage et tu es très fier de raconter cela à tes amis : vous êtes allés au cinéma et vous avez fait l'amour ensuite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elle est en relation d'autorité avec toi, donc c'est illégal. • Comment aurais-tu pu gérer la situation afin qu'il n'y ait pas «d'exploitation» au sens de la loi?

À cocher pertinent avec la situation du jeune	Vignette	Points de discussions possibles
<input type="checkbox"/>	<p>16 – Ma belle-famille</p> <p>Ton père t'annonce qu'il a une nouvelle conjointe et qu'il va te la présenter sous peu, ils envisagent de déménager ensemble rapidement. Tu apprends que c'est la mère de la fille qui t'intéresse le plus à l'école et vous avez commencé à avoir des rapprochements (regards, sourires, vous cherchez à vous asseoir l'un à côté de l'autre lorsque c'est possible). Tu as 15 ans et elle a 14 ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a rien d'illégal dans votre relation, mais moralement, si tu souhaites aller plus loin dans cette relation, est-ce sain d'avoir des relations sexuelles avec sa demi-sœur?
<input type="checkbox"/>	<p>17 – La mère de mon chum</p> <p>La mère d'un de tes chums te fait des avances, elle est vraiment belle et tu as 16 ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Légalement, elle n'est pas en position d'autorité et tu as 16 ans, donc rien ne vous empêche d'avoir une relation. • Cependant, au niveau moral, imagine-toi l'inverse : ta mère fait des avances à un de tes amis et il couche avec elle. <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment réagirais-tu face à ta mère? ○ Et face à ton « chummey »?
<input type="checkbox"/>	<p>18 – La «pas déniaisée»</p> <p>Toi et ta copine (16 ans les deux) êtes en couple depuis 3 mois. Ta blonde te permet de lui toucher les seins, de la caresser et elle caresse souvent ton pénis à travers tes pantalons, mais elle dit qu'elle n'est pas prête à faire l'amour encore. Au début tu ne lui mettais pas de pression et tu te disais que ça viendrait rapidement, mais la situation n'a toujours pas évolué. Tu t'es donc mis à faire allusion à la chose de plus en plus souvent dernièrement et tu lui démontres une certaine frustration en lien avec son refus de faire l'amour avec toi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attention à tes comportements vs il ne faut pas que ça devienne du harcèlement ou de la coercition (qu'elle se sente forcée). • Quelles sont tes alternatives ou options afin de satisfaire tes besoins? • Quels comportements ou attitudes devrais-tu adopter et pour quelles raisons?
<input type="checkbox"/>	<p>19 – 50 shades</p> <p>Toi (16 ans) et ta copine (13 ans) regardez une vidéo de pornographie sur Internet. La vidéo est sadomasochiste «léger», un peu dans le genre de «50 shades of grey». Ta copine te suggère d'essayer quelques expériences visionnées dans le film.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ta copine ne peut donner son consentement à des activités de nature sexuelle vs son âge (voir définition du consentement dans Le guide théorique de soutien à l'intervention auprès des AAAS). • Attention à la sodomie : illégal pour moins de 16 ans. • Assure-toi de faire cela dans le respect et d'avoir son consentement complet (si la différence d'âge est légale) et d'arrêter si elle te le demande.

Annexe D – Consentement / Principaux thèmes (réservé à l'intervenant)

Vidéo originale *Tea Consent video*, autoriséé par *Blue seat Studios*, 2015 © Emmelin May and Rachel Brian

Lien URL pour la vidéo : www.youtube.com/watch?v=fENmp2vNL7A

Sur le site Intranet : <http://ciissca.intranet.reg12.rtss.gc.ca/index.php?id=524>



La personne répond oui et est consentante, elle l'a nommé clairement. On voit physiquement qu'elle est à l'aise avec l'idée : la personne te regarde, elle est de bonne humeur.



• Si la personne hésite, ça ne veut pas dire oui! Elle peut dire oui OU non.



- C'est possible que vous soyez rendus assez loin dans les préliminaires quand elle fini par refuser, mais il faut respecter son choix, même si ca peut être déplaisant



- Quand quelqu'un dit non, c'est non!



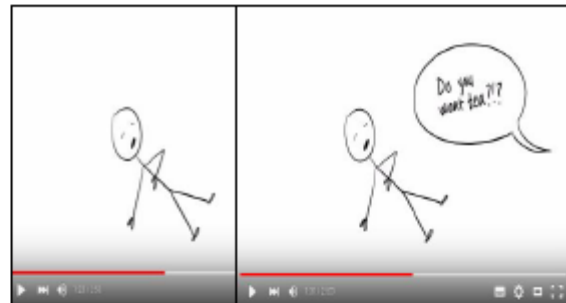
- Se fâcher et mettre de la pression sur une personne afin qu'elle accepte d'avoir une relation sexuelle n'est pas un consentement, c'est une forme de violence sexuelle.



- Certaines personnes donnent leur consentement et le retire pour une raison ou une autre. Même si les préliminaires sont terminés et que vous avez commencé à faire l'amour, il est important de respecter la décision de l'autre personne.



- Une personne inconsciente ou gravement intoxiquée ne peut donner son consentement



- Même si la personne avait donné son consentement lorsqu'elle était consciente ou non intoxiquée, une fois inconsciente, ce consentement ne vaut plus, donc pas de sexe dans une situation comme celle-là.



- Et si la personne s'endort ou perd conscience durant la relation sexuelle, tu dois arrêter et t'assurer que l'autre va bien. Vous reprendrez le tout à son réveil si elle en a envie.



- On ne peut pas se présenter chez quelqu'un sans prévenir pour avoir des relations sexuelles (en se justifiant par le fait que la dernière fois que vous vous êtes vus elle voulait) ou utiliser la manipulation pour avoir des relations sexuelles.



- Une fois n'est pas coutume. La personne pouvait être consentante la dernière fois et ne pas l'être celle-ci.



**C'EST PAREIL AVEC LE
SEXE!!!!**

**L'IMPORTANT C'EST
LE CONSENTEMENT!**

**MAIS QU'EN EST-IL AU
NIVEAU DE LA LOI?**

AU NIVEAU DES DIFFÉRENCES D'ÂGE?

12 ans et moins : ne peut donner son consentement à des activités d'ordre sexuel

12-13 ans : un écart de deux ans maximum est accepté

14-15 ans : un écart de cinq ans maximum est accepté

16 ans et plus : la personne peut donner son consentement à des activités sexuelles avec des personnes plus âgées sans limite d'âge.

AU NIVEAU DU RÔLE D'AUTORITÉ (QUE LES 2 PARTIES SOIENT CONSENTANTES OU NON)?

Si une des deux parties est en relation d'autorité par rapport à l'autre (ex : scouts, coach en sport, stagiaire, professeur, etc.), même si les deux parties sont consentantes, au niveau de la loi c'est illégal et criminel.

CHECKLIST DES SUJETS À ABORDER SUR LE CONSENTEMENT SUITE AU VISIONNEMENT

- Différence d'âge
- Contexte d'autorité
- Consommation
- Personnes vulnérables (D.I., santé mentale, handicap physique...)
- La violence sexuelle / le harcèlement
- Le consentement peut se retirer en tout temps

Annexe E – Quiz sur les agressions sexuelles

LES AGRESSIONS SEXUELLES

ACTIVITÉ INDIVIDUELLE : QUIZ SUR LES AGRESSIONS SEXUELLES¹

Les connaissances liées à cette thématique sont très importantes pour permettre de prévenir les agressions sexuelles ou aider une personne qui a subi une agression sexuelle. Répondez à ce QUIZ ... peut-être en savez-vous déjà beaucoup plus que vous ne le pensez...

1. Discuter avec son partenaire de ce que l'on aime ou pas est un bon moyen de fixer ses limites personnelles au regard de la sexualité.	Vrai Faux
2. Une fille qui s'habille sexy lance une invitation à l'agression sexuelle.	Vrai Faux
3. Dans le cadre d'une agression sexuelle, la responsabilité est partagée entre la victime et l'agresseur.	Vrai Faux
4. On parle d'agression sexuelle uniquement lorsqu'il y a eu pénétration vaginale.	Vrai Faux
5. Embrasser quelqu'un de force est considéré comme une agression.	Vrai Faux
6. Il est impossible d'être abusé sexuellement lorsqu'on est un garçon.	Vrai Faux
7. Les conséquences d'une agression sexuelle sont aussi graves pour un garçon que pour une fille	Vrai Faux
8. Une personne qui a subi une agression sexuelle et qui ne le dévoile pas aux policiers est une personne irresponsable.	Vrai Faux
9. Lorsqu'on a subi une agression sexuelle. Il vaut mieux se taire et n'en parler à personne.	Vrai Faux
10. Une personne qui a été abusée sexuellement deviendra automatiquement un agresseur sexuel.	Vrai Faux
11. Il est pratiquement impossible de se remettre d'une agression sexuelle.	Vrai Faux
12. Lorsqu'on a subi une agression sexuelle, il est important de consulter un service médical.	Vrai Faux
13. Il y a une loi qui définit l'âge pour consentir aux relations sexuelles.	Vrai Faux
14. Une fois la relation sexuelle commencée, le consentement est acquis.	Vrai Faux
15. L'âge légal pour consentir à une relation sexuelle est de 16 ans.	Vrai Faux

¹ Matériel intégral tiré de : Durocher, Lise, Beaulieu Isabelle, Fortier, Martine. *Pour ados seulement ! Programme d'éducation sexuelle destiné aux jeunes en difficulté*. Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, 2013. Thème 10 : Les agressions sexuelles, p.39-43.

**ACTIVITÉ INDIVIDUELLE : QUIZ SUR LES AGRESSIONS SEXUELLES
RÉPONSES POUR L'ANIMATEUR²**

Note à l'intervenant : Les éléments de réponse se trouvent dans les messages-clés recommandés tout au long de ce thème.

1. Discuter avec son partenaire de ce que l'on aime ou pas est un bon moyen de fixer ses limites personnelles au regard de la sexualité.	Vrai
2. Une fille qui s'habille sexy lance une invitation à l'agression sexuelle.	Faux
3. Dans le cadre d'une agression sexuelle, la responsabilité est partagée entre la victime et l'agresseur.	Faux
<p>➤ Pour les questions 1 à 3, compléter avec les messages clés suivants :</p> <p>La prévention des agressions sexuelles et les valeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le respect de soi et de l'autre signifie l'honnêteté, le respect de son intégrité et de celle de l'autre, l'égalité des sexes, le respect de l'intimité et des limites de l'autre, du rythme, de la sensibilité et des choix de chacun, le respect des frontières de l'autre, l'assurance du consentement du partenaire. • Les victimes ne sont jamais responsables des agressions sexuelles qu'elles ont subies. • Tout auteur d'une agression sexuelle, qu'il soit adolescent ou adulte, est responsable de son comportement. 	Messages clés 1
4. On parle d'agression sexuelle uniquement lorsqu'il y a eu pénétration vaginale.	Faux
5. Embrasser quelqu'un de force est considéré comme une agression.	Vrai
<p>➤ Pour les questions 4 et 5, compléter avec les messages clés suivants :</p> <p>L'agression sexuelle et ses différentes formes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. • Comme 1 adulte sur 6 indique avoir vécu de la violence sexuelle avant l'âge de 18 ans, cette problématique touche beaucoup de monde. • Il existe différentes formes d'agressions sexuelles : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Baisers à caractère sexuel ou contact oral-génital : fellation (intromission du pénis de l'agresseur dans la bouche de la victime ou du pénis de la victime dans la bouche de l'agresseur) ou cunnilingus (contact avec la bouche des organes génitaux de l'adolescente et vice-versa) ; ✓ Pénétration ou tentative de pénétration vaginale ou anale, par le pénis, les doigts ou des objets ; ✓ Frotteurisme : frottement des organes génitaux contre les fesses, les cuisses, 	Messages clés 2

² Matériel intégral tiré de : Durocher, Lise, Beaulieu Isabelle, Fortier, Martine. *Pour ados seulement ! Programme d'éducation sexuelle destiné aux jeunes en difficulté*. Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, 2013. Thème 10 : Les agressions sexuelles, p.39-43.

<p>l'abdomen, la vulve ou l'anus ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation à des scènes à visée érotique pour l'obtention de gains financiers, prostitution, films pornographiques et images diffusées et Internet : ✓ Exhibitionnisme et voyeurisme ; ✓ Sollicitation sexuelle sur Internet ° ✓ Agressions sexuelles au sein d'un gang de rue ; ✓ Attouchements sexuels et caresses : seins, cuisses, fesses, organes génitaux ou anus. <ul style="list-style-type: none"> • Une agression sexuelle peut survenir dans différents contextes : avec des étrangers, des personnes de son entourage ou encore dans une relation de couple de types amoureux ou amical. <p>L'agression sexuelle est inacceptable, peu importe la forme, le geste, la situation, les liens entre les personnes et les circonstances.</p>	
6. Il est impossible d'être abusé sexuellement lorsqu'on est un garçon.	Faux
7. Les conséquences d'une agression sexuelle sont aussi graves pour un garçon que pour une fille.	Vrai
<p>➤ Pour les questions 6 et 7, compléter avec les messages clés suivants :</p> <p>Les garçons sont aussi victimes d'agressions sexuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le phénomène de l'agression sexuelle touche aussi les garçons. • Les garçons ont moins tendance à dévoiler les agressions sexuelles qu'ils ont subies pour diverses raisons : <ul style="list-style-type: none"> ○ Certains craignent d'être perçus comme des gars faibles, comme des victimes qui n'ont pas su se défendre, etc. ; ○ Certains garçons croient que s'ils ont été victimes d'une agression sexuelle de la part d'une femme, ce n'est pas vraiment une agression sexuelle, etc. ; ○ Certains garçons peuvent avoir eu une sensation de plaisir, une érection et une éjaculation lors d'une l'agression sexuelle Cette réaction ne signifie pas que la personne est d'orientation homosexuelle lorsque l'agression est commise par un homme. Il y a donc possibilité de confusion quant à leur orientation sexuelle. • Une réaction sexuelle telle qu'une érection, un orgasme, etc. sont des réactions organiques normales qui ne signifient pas le consentement à avoir une relation sexuelle. • Les conséquences des agressions sexuelles chez les garçons sont similaires à celles vécues par les filles et sont aussi graves. 	Messages clés 3
8. Une personne qui a subi une agression sexuelle et qui ne le dévoile pas aux policiers est une personne irresponsable.	Faux
9. Lorsqu'on a subi une agression sexuelle, il vaut mieux se taire et n'en parler à personne.	Faux
<p>➤ Pour les questions 8 et 9, compléter avec les messages clés suivants :</p> <p>Le dévoilement d'une agression sexuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs raisons peuvent expliquer le fait qu'il est souvent difficile à une victime de dévoiler une agression sexuelle : peur de ne pas être cru, craintes 	Messages clés 4

<p>face aux réactions de l'agresseur, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains jeunes ont choisi de garder le secret un certain temps parce qu'ils ne se sentent pas prêts à dévoiler leur vécu d'agressions ou n'ont pas su reconnaître les gestes d'agression sexuelle, soit à cause de leur âge ou de leur niveau de conscience, etc. • Il est cependant important de se confier lorsqu'on vit ou qu'on a vécu une situation d'agression sexuelle, et ce, afin que l'agression cesse et que la victime et son entourage ainsi que l'agresseur reçoivent l'aide nécessaire. 	
10. Une personne qui a été abusée sexuellement deviendra automatiquement un agresseur sexuel.	Faux
11. Il est pratiquement impossible de se remettre d'une agression sexuelle.	Faux
12. Lorsqu'on a subi une agression sexuelle, il est important de consulter un service médical.	Vrai
<p>➤ Pour les questions 10, 11 et 12, compléter avec les messages clés suivants :</p> <p>Les conséquences d'une agression sexuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conséquences des agressions sexuelles peuvent être multiples et varient d'une personne à l'autre. • Les conséquences des agressions sexuelles varient aussi dans le temps, certaines survenant plus tard dans la vie. • Avec du soutien, il est possible de se remettre d'une expérience d'agression sexuelle. Plus les victimes obtiennent du soutien de leur famille ou de personnes significatives, plus elles parviennent à s'en sortir. • Une personne qui a subi une agression sexuelle ne deviendra pas nécessairement une personne qui abuse. • Il est important que la victime consulte une équipe médicale à la suite d'une agression sexuelle afin de recevoir des services, entre autres pour traiter les lésions corporelles et génitales, traiter ou prévenir certaines ITSS, obtenir du soutien psychologique, etc. 	Messages clés 5
13. Il y a une loi qui définit l'âge pour consentir aux relations sexuelles.	Vrai
14. Une fois la relation sexuelle commencée, le consentement est acquis	Faux
15. L'âge légal pour consentir à une relation sexuelle est de 16 ans.	Vrai
<p>➤ Pour les questions 13, 14 et 15, compléter avec les messages clés suivants :</p> <p>La notion de consentement à une relation sexuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les gestes ou formes d'agressions sexuelles sont criminels. • Consentir à une relation sexuelle signifie manifester son accord, de façon verbale ou avec son comportement, à ce que celle-ci ait lieu. • À tout moment de la relation sexuelle, il est possible de refuser certains gestes ou de mettre fin à la relation sexuelle. • Un consentement ne peut pas être valide lorsqu'il y a présence : 	Messages clés 6

<ul style="list-style-type: none"> ○ d'un rapport de force ou d'intimidation ; ○ d'un rapport d'autorité, de confiance ou d'exploitation, ou en situation de dépendance vis-à-vis de l'autre ; ○ d'un écart d'âge ou de niveau de développement significatif. • Tout geste sexuel commis sur des personnes âgées de moins de 16 ans est considéré comme étant « sans consentement » et est donc criminel, sauf exception : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les contacts sexuels où le plus jeune partenaire est âgé de 12 ou 13 ans, il n'y a pas plus de 2 ans de différence d'âge entre les partenaires ; ○ Pour les contacts sexuels où le plus jeune partenaire est âgé de 14 ou 15 ans, il n'y a pas plus de 5 ans de différence d'âge entre les partenaires ; ○ Pour tous, y compris les jeunes âgés de 16 ans et plus, le plus âgé n'est pas en situation d'autorité, de confiance ou d'exploitation vis-à-vis du plus jeune et ce dernier n'est pas en situation de dépendance vis-à-vis lui. (p. ex. : employeur, entraîneur, moniteur de camp d'été, gardien, membre de la famille, enseignant, etc.). • L'âge de consentement légal existe pour protéger les jeunes contre l'exploitation sexuelle et signifie que les adultes qui ont des relations sexuelles avec des garçons ou des filles de moins de 16 ans pourraient faire face à des accusations criminelles. 	
---	--

Annexe F – Activité réflexive sur les comportements sexuels

Nom :
Âge :
Date :

Les relations intimes et sexuelles sont vécues différemment d'une personne à l'autre et il n'est pas toujours évident de différencier ce qui est sain de ce qui l'est moins. Ce petit questionnaire t'aidera à te situer par rapport à différents comportements. Pour chaque énoncé ci-dessous, coche la case qui reflète ton opinion.

Question	DEGRE D'ACCORD				
	Totalement en accord	En accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Totalement en désaccord
1. Lorsqu'un adolescent a plusieurs conquêtes à son actif, il peut être perçu comme un garçon populaire et intéressant, alors qu'une adolescente dans la même situation sera plutôt perçue comme une «pute».					
2. Ma blonde refuse encore de faire l'amour et ça fait deux mois que nous sommes ensemble. Comme la St-Valentin est la semaine prochaine, je me suis dit que je pourrais apporter un peu d'alcool durant notre soirée en amoureux afin de faciliter les rapprochements.					
3. Un de mes bons amis m'a dit qu'il a été agressé sexuellement par la coach de l'équipe de basket, il m'a cependant dit qu'il a eu une érection. Je ne comprends pas pourquoi il tente de se faire passer pour une victime, il devrait plutôt être fier d'avoir été capable «de se faire la coach de basket».					
4. J'ai regardé une vidéo porno hier, le gars a éjaculé dans le visage de la fille et elle avait vraiment l'air d'aimer ça, elle en redemandait! Je vais faire ça à ma blonde la prochaine fois qu'elle va me faire une fellation, elle devrait aimer ça elle aussi.					
5. Les chanteurs de hip-hop ont toujours plein de belles filles autour d'eux et elles ont l'air vraiment «chaudes». Ils peuvent se permettre de «tester la marchandise» et ils n'ont pas besoin d'acheter, ça c'est la belle vie!					

Question	DEGRE D'ACCORD				
	Totalement en accord	En accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Totalement en désaccord
6. Les filles de mon école disent que ca prend un gros pénis et beaucoup d'endurance pour les satisfaire, je ne sais pas trop comment va se passer ma première fois avec ma blonde, j'ai juste un pénis normal et j'ai peur de «venir trop vite».					
7. Quand un gars force sa blonde à faire l'amour, ce n'est pas une agression sexuelle, car ils sont un couple.					
8. Dans un couple, si un des partenaires est de nature jalouse ou que lorsqu'il boit de l'alcool, il a des comportements de contrôle ou de violence, tant que ca n'arrive pas régulièrement, c'est excusable.					
9. Mon ami ne peut plus voir ses «chummey», sa nouvelle blonde veut toujours être avec lui. L'autre jour, il m'a dit que sa blonde «ne le gênerait pas s'il venait jouer au hockey avec nous ce soir là».					
10. Les adolescents qui couchent avec des femmes (plus de 18 ans) sont chanceux, ils ont l'occasion de profiter de leurs expériences!					
11. Souvent, les adolescentes de 12-13 ans «trippent» sur les gars de 18 ans.					
12. Je suis le coach de volley d'une équipe féminine et je sors avec une des joueuses, on a juste deux ans de différence.					
13. J'ai dormi régulièrement avec ma mère jusqu'à l'âge de 10 ans. Mon père est militaire, donc quand il n'était pas là, on en profitait.					
14. Dans ma famille, on a toujours vu nos parents se promener nus dans la maison quand ils sortaient de la douche, le temps qu'ils aillent s'habiller. Moi et mes frères on a fait ca jusqu'au début de notre adolescence, nous aussi.					
15. Chez moi, quand on prend notre douche, on ne barre pas la porte. Comme ca, si quelqu'un d'autre a besoin de venir se brosser les dents, aller à la toilette, etc. ils peuvent le faire, car on a juste une salle de bain. De toute façon, les autres voient juste une ombre derrière la porte givrée.					

Activité réflexive sur les comportements sexuels

Réponses de l'animateur

Ce document vous aidera à compléter les réponses et les explications que vous pourrez fournir à l'AAAS lorsque vous corrigerez avec lui le questionnaire.

➤ **Premier bloc : Les stéréotypes sexuels.**

Question 1 : Lorsqu'un adolescent a plusieurs conquêtes à son actif, il peut être perçu comme un garçon populaire et intéressant alors qu'une adolescente dans la même situation sera plutôt perçue comme une «pute».

Réponse : Malsain.

Question 2 : Ma blonde refuse encore de faire l'amour et ça fait 3 mois que nous sommes ensemble. Comme la St-Valentin est la semaine prochaine, je me suis dit que je pourrais apporter un peu d'alcool durant notre soirée en amoureux afin de faciliter les rapprochements.

Réponse : Malsain

Question 3 : Un de mes bons amis m'a dit qu'il a été agressé sexuellement par la coach de l'équipe de basket, il m'a cependant dit qu'il a eu une érection. Je ne comprends pas pourquoi il tente de se faire passer pour une victime, il devrait plutôt être fier d'avoir été capable «de se faire la coach de basket».

Réponse : Très malsain.

Message à retenir - Premier bloc :

- Les stéréotypes sont basés sur des croyances erronées et des jugements de valeurs sans fondement.
- On doit apprendre à juger d'une situation selon les valeurs que nous prônons dans la vie en général.
- L'ouverture d'esprit face aux autres et face aux différences est primordiale si nous souhaitons développer une relation de confiance et de respect avec les gens qui nous entoure.
- Il ne faut jamais oublier que les croyances et valeurs sexuelles varient d'un pays à l'autre et d'une époque à une autre. Ainsi, dans une même société, il peut y avoir différentes croyances sexuelles. Une bonne croyance doit prendre en compte l'unicité et tenir compte de l'intégrité de chacun.

➤ **Second bloc : L'influence des médias, pornographie et hypersexualisation**

Question 4 : J'ai regardé une vidéo porno hier, le gars a éjaculé dans le visage de la fille et elle avait vraiment l'air d'aimer ça, elle en redemandait! Je vais faire ça à ma blonde la prochaine fois qu'elle va me faire une fellation, elle devrait aimer ça elle aussi.

Réponse : Malsain

Question 5 : Les chanteurs de hip-hop ont toujours plein de belles filles autour d'eux et elles ont l'air vraiment «chaudes». Ils peuvent se permettre de «tester la marchandise» et ils n'ont pas besoin d'acheter, ça c'est la belle vie!

Réponse : Discutable/malsain

Question 6 : Les filles de mon école disent que ça prend un gros pénis et beaucoup d'endurance pour les satisfaire, je ne sais pas trop comment va se passer ma première fois avec ma blonde, j'ai juste un pénis normal et j'ai peur de «venir trop vite».

Réponse : *Sain*

- Il est normal de vivre une certaine anxiété avant de faire l'amour pour la première fois. Par contre, cela ne doit pas être envahissant pour l'adolescent. On doit normaliser cette anxiété. Au fur et à mesure que l'adolescent apprend à connaître son corps et qu'il acquiert de l'expérience, cette anxiété devrait diminuer.

Messages à retenir – Second bloc :

- Les médias véhiculent plusieurs stéréotypes sexuels qui ne relèvent pas de la réalité.
- Les médias véhiculent une banalisation de la sexualité, des attentes irréalistes liées aux performances sexuelles et peuvent générer une anxiété de performance chez certaines personnes.
- L'hypersexualisation, telle que vue dans les médias, touche maintenant autant les hommes que les femmes.

➤ **Troisième bloc : Violence amoureuse**

Question 7 : Quand un gars force sa blonde à faire l'amour, ce n'est pas une agression sexuelle, car ils sont un couple.

Réponse : *Très malsain*

Question 8 : Dans un couple, si un des partenaires est de nature jalouse ou que lorsqu'il boit de l'alcool, il a des comportements contrôlants ou violents, tant que ça n'arrive pas régulièrement, c'est excusable.

Réponse : *Très malsain*

Question 9 : Mon ami ne peut plus voir ses «chummey», sa nouvelle blonde veut toujours être avec lui. L'autre jour il m'a dit que sa blonde «ne le gênerais pas s'il venait jouer au hockey avec nous ce soir là».

Réponse : *Très malsain*

Messages à retenir – Troisième bloc :

- La violence sexuelle n'est pas seulement physique, elle peut également être psychologique ou verbale.
- La violence sexuelle est inacceptable, peu importe sa forme et rien ne justifie un tel comportement (ni l'alcool, ni la drogue, ni la jalousie...).
- Les hommes aussi peuvent être victimes de violence sexuelle.

➤ **Quatrième bloc : L'écart d'âge**

Question 10 : Les adolescents qui couchent avec des femmes (plus de 18 ans) sont chanceux, ils ont l'occasion de profiter de leurs expériences!

Réponse : *Discutable*

Question 11 : Souvent, les adolescentes de 12-13 ans «trippent» sur les gars de 18 ans.

Réponse : *Sain*

Question 12 : Je suis le coach de volley d'une équipe féminine et je sors avec une des joueuses, on a juste deux ans de différence.

Réponse : *Malsain*

Messages à retenir – Quatrième bloc :

Consentement sexuel

«Les adultes ne peuvent [...] avoir des relations sexuelles avec des personnes âgées de moins de 16 ans. Des exceptions sont toutefois prévues dans le cas de personnes dont les âges sont proches. Ainsi, il n'y a pas infraction criminelle lorsque :

- un jeune de 14 ou 15 ans consent à des activités sexuelles avec une autre personne qui est plus âgée d'au plus 5 ans.
- un jeune de 12 ou 13 ans consent à des activités sexuelles avec une autre personne qui est plus âgée d'au plus 2 ans.

Ces exceptions s'appliquent seulement si la personne plus âgée n'est pas en situation d'autorité ou de confiance et que la relation de la personne plus âgée avec la personne plus jeune n'est pas de nature exploitante.» (MSP, 2008)

illustration © Karine Courcv. 2016

- Le consentement sexuel tel que défini par la loi prime toujours sur les sentiments.
- Il peut être normal pour un(e) adolescent(e) de fantasmer sur des personnes significativement plus âgées.
- Lorsqu'il y a un écart d'âge significatif entre les partenaires dans une relation amoureuse impliquant un(e) adolescent(e), il devient pertinent de se questionner sur les réelles motivations de la personne plus âgée. Ex : Pourquoi un jeune homme de 18 ans s'intéresse-t-il à une fille de 14 ans, alors qu'il peut avoir accès à des jeunes femmes plus matures psychologiquement et sexuellement?

➤ **Cinquième bloc : Les frontières familiales**

Question 13 : J'ai dormi régulièrement avec ma mère jusqu'à l'âge de 10 ans. Mon père est militaire, donc quand il n'était pas là, on en profitait.

Réponse : Discutable

Question 14 : Dans ma famille, on a toujours vu nos parents se promener nus dans la maison quand ils sortaient de la douche, le temps qu'ils aillent s'habiller. Moi et mes frères on a fait ça jusqu'au début de notre adolescence, nous aussi.

Réponse : Discutable

Question 15 : Chez moi, quand on prend notre douche, on ne barre pas la porte. Comme ça, si quelqu'un d'autre a besoin de venir se brosser les dents, aller à la toilette, etc. ils peuvent le faire, car on a juste une salle de bain. De toute façon, les autres voient juste une ombre derrière la porte givrée.

Réponse : Malsain

Messages à retenir – Cinquième bloc :

- Le respect de l'intégrité de chacun est primordial.
- Une zone d'intimité doit être délimitée dans la famille afin que chacun puisse évoluer sainement.
- Ce qui relève de la sexualité (exposition du corps, intimité ou promiscuité) ne doit plus être partagé avec le reste de la famille à partir d'un certain âge. Ex : à 10 ans, on ne prend plus son bain entre frères et sœurs, même si à 3 ans on le faisait.

**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches**

Québec 